

Note de présentation : Projet de BUDGET PRIMITIF 2021

de la commune de Bully-les-Mines

La préparation du second Budget Primitif de la mandature s'est déroulée dans un contexte très particulier : crise sanitaire, économique, sociale, écologique, et à bien des égards démocratique et sociétale. Auquel s'ajoutent de grandes incertitudes quant à la pérennité des dotations de l'Etat tout au long de la mandature, la question de la compensation des baisses d'impôts annoncées par l'Etat et des pertes de recettes ou augmentations de dépenses liées à la crise COVID. **Autant d'interrogations et de légitimes inquiétudes qui pèsent tant sur les finances de notre commune que sur celles des Bullygeois.es.**

Le budget primitif 2021 est donc un budget de transition et de gestion de crise.

Il repose sur quatre priorités qui entendent répondre aux défis du temps présent, et à plus long terme :

- **L'urgence sanitaire et sociale**, protéger les Bullygeois.es, améliorer leur sécurité, renforcer les solidarités pour accompagner nos concitoyen.ne.s les plus fragiles et les acteurs de notre commune (associations, commerçants, artisans...):

- Accompagnement des habitant.e.s : fourniture des masques aux élèves, transport des personnes vulnérables, maintien des Petites Travaux pour les séniors...
- Maintien des subventions aux associations locales
- Actions de promotion du commerce local ...

- **La priorité à l'Enfance et la Jeunesse :**

- Poursuite des travaux de rénovation dans les écoles et du renouvellement des équipements pédagogiques, pour contribuer à la réussite scolaire de nos élèves
- Rénovation du Centre d'Animation Jeunesse (Cité des Alouettes)
- Engagement de l'étude concernant la transformation de la friche du Collège E. Phalempin en site dédié à la Parentalité et à la restauration scolaire...

- **La revitalisation de notre commune et de nos quartiers :**

- Engagement du dispositif « Petites Villes de Demain », en lien avec l'Etat et les partenaires institutionnels et financiers
- Poursuite du programme de rénovation urbaine de nos cités minières :
 - Cité des Alouettes : programme de rénovation en cours
 - Cité des Brebis : engagement des études urbaines et sociales
- Lancement de l'étude dédiée à la reconstruction de la piscine municipale...

- **Le maintien d'un service public local de qualité :**

- Poursuite des efforts en faveur de l'entretien et de l'embellissement du patrimoine communal (voiries, espaces verts...)
- Développement des activités des Maisons de quartier pour renforcer le lien social

- Accompagnement de la reprise des activités culturelles et sportives
- Sécurisation des habitant.e.s et des biens communaux : déploiement de la vidéoprotection, actions de prévention et de médiation urbaine

Ces projets seront construits et réalisés en mettant en œuvre les principes sur lesquels la municipalité s'est engagée :

- **Le dialogue citoyen**, avec le lancement de nouveaux dispositifs de concertation et de co-construction de l'action publique.
- **La sobriété budgétaire**. L'optimisation des dépenses et leur évolution maîtrisée restent indispensables pour favoriser la pérennité d'un service public de qualité, au meilleur coût, sans actionner le levier fiscal :
 - o Les taux de fiscalité délibérés par la commune (TPB), resteront stables.
 - o Le recours à l'emprunt limité à 855 000 €.
- **La Transition écologique**, tant dans nos actions quotidiennes (réduction des consommations énergétiques, plantations sobres en eau...) que dans la construction de nos grands projets (piscine, CAJ...).

Dans ce contexte, le Budget Primitif 2021 sera proposé au vote lors du Conseil Municipal du 14 avril 2021. Il pourra être consulté sur simple demande à la direction générale des services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Rappel du cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation de la commune ; elle est disponible sur le site internet communal à l'adresse suivante : <http://www.bullylesmines.fr/>

Conformément aux articles L1612-2 et L1612-8 du CGCT, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Présentation générale du budget :

Le Budget 2021 proposé s'établit à :



L'équilibre financier du projet de Budget Primitif 2021

Structure Budgétaire BP 2021

| Section de Fonctionnement: 14 713 213 € | |
|---|--|
| Charges à caractères générales 3 226 357 € (21,93%) | Ventes produits, prestations... 418 542 € (2,84%) |
| Charges de personnel 10 524 917 € (71,53%) | Impôts et taxes 6 624 716 € (45,03%) |
| Autres Charges de gestion courante 495 081 € (3,37%) | Dotations, Subventions, Participations 7 049 353 € (47,91%) |
| Autres 136 041 € (0,92%) | Autres 620 602 € (4,22%) |
| Autofinancement 330 820 € (2,25%) | |
| Section d'Investissement : 1 844 669 € | |
| Remboursement d'emprunts 684 454 € (37,10%) | Ressources propres 774 473 € (41,98%) |
| Dépenses d'équipement 1 145 055 (62,08) | Emprunt 855 000 € (46,35%) |
| Autres 15 160 € (0,82%) | Autres 215 196 € (11,67%) |

Maîtrise de la section de fonctionnement

La comparaison du budget 2020 avec celui de 2021 est difficile dans la mesure où le budget primitif de 2020 s'inscrivait dans un contexte complètement inédit qui avait impacté le fonctionnement de notre commune et son offre de services municipaux entraînant un budget 2020 en baisse de 1.27% par rapport à celui de 2019.

Certes, l'épidémie de coronavirus continue de générer des dépenses supplémentaires non prévues traditionnellement en matière d'EPI, de produits d'entretien, de personnel et même de services nouveaux mais les services sont ouverts ou se redéployent quand des structures sont fermées par décisions gouvernementales.

En 2021, le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 14 713 213 €. Si les comparaisons annuelles n'ont pas de sens à cause des contextes inédits dans lesquels les budgets ont été construits, il en est de même pour la comparaison des chapitres qui subissent les conséquences des réformes fiscales et des transferts d'écritures qui en résultent.

Sans compter les comparaisons rendues difficiles, il faut rappeler que depuis décembre 2020, la piscine est fermée. Ceci a évidemment une incidence sur les dépenses et recettes du budget 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- « Les atténuations de charges » : 402 200 €
- « Les produits et services » : 418 542 €. Ces derniers tiennent compte de la fermeture de la piscine et de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes de nos différents services.
- « les impôts et taxes » 6 624 716 € voir la fiscalité ci-après

- « les dotations et participations » 7 049 353 €

La principale composante de ce chapitre est la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette dernière a augmenté de 0.96% sous l'impulsion de la Dotation de Solidarité Urbaine, seul élément positif des annonces gouvernementales.

Evolution de la DGF :

| | 2019 | 2020 | 2021 | Ecart |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|--------|
| Dotation forfaitaire | 2 308 233 | 2 294 185 | 2 290 921 | -3 264 |
| DSU | 3 192 853 | 3 272 126 | 3 338 345 | 66 219 |
| DNP | 474 953 | 469 706 | 464 713 | -4 993 |
| TOTAL DGF | 5 976 039 | 6 036 017 | 6 093 979 | 57 962 |
| Evolution en % | | 1,00% | 0,96% | |
| Evolution en € | | 59 978 | 57962 | |

- « Les autres produits de gestion courante » : 200 342 €

- « Les produits exceptionnels » : 11 850 €

Ces recettes permettent le financement des dépenses suivantes puisque le budget est voté en équilibre.

Détail des principaux chapitres :

- Les Charges à caractère général » s'établissent à 3 226 354 € (+2.04%)
Les achats en général (fluides, petits équipements, fournitures, ...) diminuent de 4.62% (-76 651 €) principalement à cause de la baisse des fluides et malgré la hausse de l'alimentation et des autres fournitures non stockées.
Les services extérieurs (locations, entretien et réparations, ...) baissent de 10.22% (-95 050 €) à cause du contrat de prestations de services liée à la piscine mais les autres services extérieurs (honoraires, frais de transport, frais de cantine collège, ...) augmentent de 47.94% (+238 177 €) particulièrement à cause des fêtes et cérémonies, du transport collectif et des autres services extérieurs (restauration scolaire au collège).
- Les charges de personnel progressent de 4.64% (466 402 €). Les principaux éléments qui expliquent cette évolution sont les suivants :
 - La poursuite du dispositif réglementaire PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations),
 - L'évolution de la carrière des agents et leur avancement dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
 - Les augmentations programmées comme le SMIC, les cotisations patronales, ...
 - Les effets, en année pleine, des recrutements réalisés en 2020,
 - L'organisation des élections départementales et régionales
 - La création d'un nouveau poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain »

Pour limiter les hausses de cette masse salariale, la collectivité maintient une politique de gestion des effectifs rigoureuses.

- Les autres charges de gestion courante augmentent de 0.56% (+2 733 €).



Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux « encore votés »

La fiscalité : Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023, ainsi qu'un nouveau schéma de financement des collectivités locales à partir de 2021.

Ainsi à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus de produit de taxes d'habitation. En compensation de cette perte de recettes, les communes recevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sachant que cette part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

En conséquence,

Sachant que le taux communal 2020 pour le foncier bâti est de 37.18%,

Sachant que le taux départemental 2020 pour le foncier bâti est de 22.26%

Les taux proposés au vote du Conseil Municipal sont donc :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 59.44%

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 93.26% (idem 2020)

- Les impôts et taxes évoluent avec la revalorisation des bases de valeurs locatives. En 2021, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est de 1.002 pour le foncier bâti et non bâti. Concernant la taxe d'habitation, aucune revalorisation.

Evolution des bases pour le foncier bâti et non bâti :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2021/2020 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Foncier bâti | 7 877 000 | 7 929 000 | 7 939 000 | 0,13% |
| Foncier non bâti | 51 500 | 78 100 | 115 400 | 47,76% |

- Changement suite à la **réforme de la fiscalité locale** pour les allocations compensatrices avec le dégrèvement de la taxe d'habitation qui a disparu avec la loi de finances pour 2021 et apparition de la compensation de TFPB suite à la **réforme des impôts de production** dont la baisse de la TFPB des entreprises industrielles.

La comparaison entre 2020 et 2021 est complexe du fait des réformes et de ses conséquences. Toutefois, nous obtenons :

| | 2020 | 2021 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Ressources fiscales dont le taux doit être voté : | 3 020 838,00 € | 4 826 564,00 € |
| Produit prévisionnel de TH | 2 052 311,00 € | |
| Ressources indépendantes des taux votés en 2021 pour la TH | | 28 804,00 € |
| Versement coefficient correcteur | | 477 823,00 € |
| SOUS – TOTAL | 5 073 149,00 € | 5 333 191,00 € |
| Allocations compensatrices | 310 761,00 € | 104 744,00 € |
| FNGIR | 2 383,00 € | 2 383,00 € |
| TOTAL | 5 386 293,00 € | 5 440 318,00 € |
| ECART | | 54 025,00 € |

La section d'investissement

En 2020, le montant proposé des dépenses réelles d'investissement s'élevait à 1 577 412 €. En 2021, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 1 829 509 €.

Les principaux projets développés ci-dessus seront principalement financés par 204 246 € de « subventions », 227 599 € de « dotations, fonds divers et réserves » (FCTVA et TAM), 216 054 € de « produits de cessions d'immobilisations » et par l'emprunt.



Le recours à l'emprunt :

- Emprunt proposé : 855 000 €
La faible augmentation de nos dotations et de notre fiscalité ainsi que les dépenses liées à l'épidémie n'ont pas permis le prélèvement escompté sur notre section de fonctionnement. De ce fait, le recours à l'emprunt s'élèverait à 855 000 € contre les 533 000 € proposés lors du DOB.
Au 1 janvier 2021, l'encours de notre dette s'élève à 5 983 809.97 € soit 491 € par habitant (moyenne de la strate départementale au 1/1/2020 : 1 009 € (source Trésor Public).

| | 2020 | 2021 | Ecart |
|----------|------------|------------|------------|
| Intérêts | 115 730,85 | 101 912,15 | -13 818,70 |
| Capital | 699 717,07 | 682 453,14 | -17 263,93 |
| TOTAL | 815 447,92 | 784 365,29 | -31 082,63 |

Au 31 décembre 2021, malgré l'emprunt prévu de 855 000 €, l'annuité de remboursement en 2022 serait moins importante que celle de 2021 et 2020 environ 769 370 €

LES PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET :

| Informations financières – ratios (2) | | Valeurs | Moyennes nationales de la strate (3) |
|---------------------------------------|---|----------|--------------------------------------|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement/population | 1 179.37 | 1 087.00 |
| 2 | Produit des impositions directes/population | 437.33 | 574.00 |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement/population | 1 205.99 | 1 284.00 |
| 4 | Dépenses d'équipement brut/population | 93.90 | 310.00 |
| 5 | Encours de dette/population | 490.68 | 886.00 |
| 6 | DGF/population | 499.71 | 176.00 |
| 7 | Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2) | 73.18 | 59.40 |
| 8 | Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2) | 102.43 | 91.60 |
| 9 | Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2) | 7.79 | 24.10 |
| 10 | Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2) | 40.69 | 69.00 |

(3) Source les finances des collectivités locales DGCL 2020

CONCLUSION

Le budget de l'année 2021 se construit dans un environnement complexe en évolution permanente mais aussi dans le cadre d'une situation financière saine et un endettement faible.

Comme précisé ci-dessus, l'exercice budgétaire 2021 a dû tenir compte tout à la fois d'un contexte sanitaire durablement incertain et d'évolutions fiscales majeures (plan de relance, suppression de la taxe d'habitation) qui impacteront l'équation financière de notre commune à moyen et long terme. Mais les priorités du budget 2021 restent marquées par la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et la volonté d'assurer un service public de qualité.